006-210601530-20151003-2015D61-DE

Regu le 12/10/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT

DES ALPES-MARITIMES

Extrait du registre Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VALDEBLORE - 06420

N° 2015-61

Séance du 3 octobre 2015



L'an deux mil quinze et le 3 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI.**

Présents: M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints; Mmes GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s):

Absent(s) non représenté(s): M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : Conservation et restauration d'un mélézin à vocation Sylvo-pastorale à Mollières - Valdeblore

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'avant-projet sommaire de la conservation et la restauration d'un mélézin à vocation Sylvo-Pastorale à Mollières-Valdeblore.

Les travaux s'élèvent à 53 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Approuve les travaux de conservation et de restauration d'un mélézin à vocation Sylvo-pastorale à Mollières-Valdeblore pour un montant de 53 000,00 € H.T.,

Sollicite l'aide financière la plus élevée de l'Etat, l'Europe et le Parc National du Mercantour pour une subvention maximale de 80% du montant H.T.,

Autorise Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents. Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 08/10/2015

Cet Acte est rendu exécutable après visa de la Préfecture le affiché en Mairie le

